

Convention de partenariat entre  
la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine

et

les associations Initiativ' Retraite de Meurthe et Moselle-Vosges et de Moselle

Entre les soussignés

**La Caisse Mutualité Sociale Agricole de Lorraine**

dont le siège social est à Vandœuvre-lès-Nancy (54), 15 avenue Paul Doumer  
représentée par le Directeur général, Monsieur Gilles CHANDUMONT  
ci-après dénommée « la MSA Lorraine »

D'une part,

Et

**Les associations Initiativ' Retraite de Meurthe et Moselle-Vosges et de Moselle**

dont les sièges sociaux sont respectivement à Vandœuvre-lès-Nancy (54), 15 Avenue Paul Doumer et  
à Lemud, Route de Metz  
représentées par leurs Présidents départementaux respectifs  
Messieurs Dominique STRUB et Daniel PONTISSO  
ci-après dénommées « Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 »

D'autre part

**PREAMBULE**

**Historique du partenariat**

La MSA Lorraine et Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 partagent les mêmes valeurs et se retrouvent autour des enjeux de solidarité et de responsabilité, d'engagement social, de valorisation du bénévolat au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale au sein des territoires.

Ce sont ces convergences qui les conduisent à conclure une convention de partenariat sur une durée de cinq ans. Pour la MSA Lorraine, ce partenariat est dans la continuité et en cohérence avec l'action qu'elle conduit sur les thèmes de la promotion du rôle des retraités dans la société, de la prévention de vieillissement (programme Bien vieillir), de la solidarité entre les générations, du développement social local et de l'accès aux services sur les territoires.

**Environnement du partenariat et volonté des deux parties de renforcer leur coopération.**

Le contexte a fortement évolué (crise sanitaire, crise économique et sociale, imminence de réformes structurelles, etc). Cette évolution conduit les deux partenaires à approfondir leurs relations et leurs échanges pour conforter l'atteinte de leurs objectifs communs.

Pour les associations Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57, ce partenariat s'inscrit dans leur vocation à assurer la représentation et la défense des intérêts matériels et moraux des retraités et dans ce but, elles souhaitent être un acteur engagé au service de la prévention du vieillissement.

## **ARTICLE 1 : AXES DU PARTENARIAT**

Au-delà de la coopération sur les actions sur les territoires, ce partenariat s'inscrit dans un contexte de valeurs partagées de solidarité et d'équité, qui pourra se matérialiser également au travers d'échanges de visions.

### **1/Echanger pour développer les synergies sur les projets de réformes**

Aussi les deux parties, chacune dans le respect de son champ de responsabilité, s'attachent à échanger sur leurs analyses et leurs propositions relatives aux projets de réformes structurelles : retraites, autonomie, organisation et accessibilité du système de santé et plus largement, toute réforme à caractère sociétal ayant un impact sur la place des aînés dans la société et le lien entre les générations.

### **2/Coopérer à la conception et au déploiement des actions de prévention et de santé publique**

L'objectif est de permettre à Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 d'apporter leur contribution à la conception et au déploiement des offres de prévention proposées par la MSA Lorraine : ateliers de prévention (Vitalité, Peps Eurêka, Activité physique, Nutrition, Sommeil, Habitat, etc), campagnes vaccinales, dépistages et, de façon conjointe, des actions destinées à pallier les difficultés d'accès aux soins sur les territoires ou à faciliter la diffusion du 100% santé.

### **3/ Contribuer à la préparation à la retraite**

Conscients que le passage à la retraite est un moment charnière qui conditionne largement la suite du parcours de vie, la MSA Lorraine, Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 conviennent de favoriser l'anticipation chez les actifs « seniors » avant la cessation de leur activité professionnelle, ainsi que leur implication future dans le bénévolat et la vie associative.

C'est pourquoi la MSA Lorraine, Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 souhaitent coopérer à la mise en œuvre de séances de préparation ou d'échanges autour de la retraite.

C'est une occasion pour Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 de se faire connaître et de se renouveler par l'apport de jeunes retraités. C'est aussi l'opportunité pour la MSA Lorraine d'orienter ses ressortissants vers des réseaux associatifs partenaires, dont font partie Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57, ce qui est de nature à accroître les synergies entre les réseaux.

### **4/ Optimiser la coopération entre les deux organismes pour conforter les actions sur les territoires**

C'est dans le cadre d'une action sur les territoires que pourront être traitées des thématiques telles que la consolidation des liens entre les générations, l'aide et les services aux aidants familiaux (séjours aidants/aidés, services de répit), la promotion du « Bien vieillir », la prévention des risques sanitaires et sociaux, l'accès et la formation au numérique, etc.

De plus, la MSA Lorraine conçoit et déploie une offre de services sur les territoires en prolongement de son offre de service public, en particulier en direction des aînés. Ces services sont souvent innovants et leader sur leur segment de marché. Cela représente un intérêt majeur pour les associations Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 au regard de leurs expériences en matière de représentation des usagers et compte tenu de leur capacité à relayer ces services auprès de leurs adhérents.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS CONJOINTS**

La MSA Lorraine, Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 s'engagent à partager leurs réflexions relatives aux projets de réforme de protection sociale qui intéressent les deux parties.

La MSA Lorraine, Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 s'engagent à organiser une réunion annuelle afin de décliner de manière opérationnelle les engagements de la présente convention.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA MSA LORRAINE**

La MSA Lorraine se fera le relais auprès des structures de l'offre de services de l'intérêt porté par Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 aux dispositifs déployés, étant précisé que tout partenariat avec les réseaux associatifs de l'offre de services MSA fait l'objet de conventions ad hoc, directement gérées par les dit-réseau.

La MSA Lorraine s'engage à sensibiliser son réseau à :

- l'importance accordée au partenariat avec Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 ;
- l'intérêt d'associer Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 aux actions de préparation à la retraite,
- l'intérêt d'organiser des temps d'échanges avec Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 sur les grandes thématiques de la protection sociale,
- l'intérêt d'informer et d'associer Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 aux projets de la MSA dans le domaine de l'autonomie des aînés et des politiques locales de santé,
- la communication vers les associations Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 pour leur proposer de participer au déploiement des parcours et actions collectives de prévention du Bien vieillir (ateliers vitalité, ateliers mémoire, nutrition, équilibre, activités physiques, numérique, habitat, etc),
- la participation d'Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 à leurs actions de sensibilisation et de prévention de santé publique (vaccination, dépistages, etc).

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT D'INITIATIV' RETRAITE 54-88 et INITIATIV' RETRAITE 57**

Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 s'engagent à étudier toute opportunité de rapprochement avec les réseaux associatifs de l'offre de services MSA.

Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 s'engagent à sensibiliser son réseau d'associations adhérentes à :

- l'importance accordée au partenariat avec la MSA Lorraine,
- sensibiliser et mobiliser leur réseau sur les actions et offres de la MSA, en particulier en lien avec les services d'ASS (action sanitaire et sociale) et de prévention santé, les ASEPT et les structures de l'offre de services sur les territoires.
- relayer les actions et offres de la MSA auprès de leurs adhérents, ainsi que les positions communes auprès des instances où elles siègent dans le domaine de la santé et de l'autonomie des aînés.
- Intervenir lors de sessions de préparation à la retraite organisées par la MSA Lorraine, ceci pour témoigner de l'expérience de leurs adhérents et de leur offre associative spécifique (activités sociales, culturelles, complémentaire santé etc.)

## **ARTICLE 5 : SUBVENTION**

Cette convention de partenariat s'appuie sur un dispositif d'échanges réciproques et ne comporte pas d'aspect financier.

## **ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat est établie pour une durée de 5 années (2021-2025) et entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. Son terme est fixé au 31 décembre 2025.

## **ARTICLE 7 : INFORMATION ET COMMUNICATION RECIPROQUES**

La MSA Lorraine, Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57 s'engagent à informer leur réseau respectif de la présente convention et leur apporter toute information utile à la conclusion de partenariats locaux. Elles conviennent de se concerter, en tant que de besoin, pour assurer la meilleure couverture territoriale possible à ce partenariat.

## **ARTICLES 8 : EVALUATION**

Une évaluation à mi-parcours (juin 2023) sera réalisée par les trois parties ainsi qu'un bilan consolidé au terme de la convention. Les modalités précises de ces évaluations seront déterminées ultérieurement par les trois parties.

## **ARTICLE 9 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

La convention pourra être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des trois parties sous forme d'avenant.

La demande éventuelle de modification ou de résiliation devra être notifiée par écrit par une personne habilitée à engager les associations Initiativ' Retraite 54-88 et Initiativ' Retraite 57. Elle sera effective après un délai de 3 mois.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy

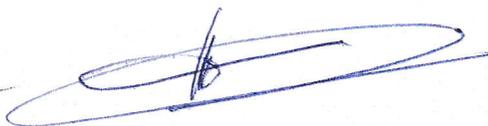
Le 01/09/2022

Pour la MSA Lorraine  
Le Directeur Général,



Gilles CHANDUMONT

Pour INITIATIV' RETRAITE 54-88  
Le Président,



Dominique STRUB

Pour INITIATIV' RETRAITE 57  
Le Président,



Daniel PONTISSO